

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS

DU FCP « CONVERGENCES »
FR0014009B04

Et DU FCP « NEO PERSPECTIVES »
FR0014000VA0

Paris, le 31 août 2022

Madame, Monsieur,

Nous informons les porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) « CONVERGENCES » et « NEO PERSPECTIVES » de la modification suivante relative à ces deux FCP dont nous assurons la gestion.

1. L'OPERATION

- Précision relative à la stratégie d'investissement

Les FCP Convergences et Neo Perspectives précisent désormais au sein de leur stratégie d'investissement, la mention suivante :

« Dans les périodes de forte volatilité, plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du fonds afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les événements de marchés et les niveaux de volatilité). »

Cette modification interviendra le 5 septembre 2022. Elle n'entraînera ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) des fonds concernés.

2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif à votre FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management